

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/964

Conseil d'administration de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) -
Remplacement de M. Richard Brumm

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/964 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE LYON (SACVL) - REMPLACEMENT DE M. RICHARD BRUMM (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de plusieurs sociétés anonymes d'économie mixte locale (SAEML), parmi lesquelles la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL).

- Contexte :

La SACVL a pour objet de réaliser, dans le respect du principe de l'intérêt général et de la réglementation en vigueur, la construction, l'aménagement ou la réhabilitation de terrains, des opérations d'entretien et de gestion d'immeubles.

Par ailleurs, elle réalise les services ou équipements communs ou publics desdits immeubles et participe à leur financement partiel ou total. Elle peut également être maître d'ouvrage délégué, procéder à la location ou la vente des ensembles immobiliers, ci-dessus cités.

Enfin, elle est chargée de mettre en valeur les immeubles appartenant à son patrimoine ou ceux confiés en gestion par la Ville de Lyon et participe à toute activité d'intérêt général et à toutes opérations favorisant la mixité fonctionnelle et/ou sociale.

- Modalités de représentation :

Selon l'article 12 des statuts de la SACVL, son Conseil d'administration comporte au maximum 18 membres, étant entendu que les collectivités territoriales doivent toujours disposer de la majorité.

Il est également précisé qu'en ce qui concerne la Ville de Lyon, ses représentants sont désignés en son sein par le Conseil municipal, conformément à l'article L 1524-5 du Code général des Collectivités territoriales ; toutefois, il est possible pour la Ville de désigner, au titre de ses représentants, des Conseillers d'arrondissement.

La Ville dispose de 9 représentants titulaires pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SACVL.

En Conseil municipal du 25 avril 2014, M. Bernard BOCHARD, M. Thomas RUDIGOZ, M. Michel LE FAOU, M. Richard BRUMM, Mme Marie-Odile FONDEUR, Mme Nicole GAY, Mme Françoise CHAVALLIER, M. Stéphane GUILLAND, M. Marc AUGOYARD ont été désignés pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SACVL.

M. Richard BRUMM ne souhaitant plus siéger au sein de cette instance, il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à son remplacement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1524-5 et L 2121-33 ;

Vu les statuts de la société pris en date du 20 décembre 2002 ;

Vu la délibération n° 2014/27 adoptée en Conseil municipal du 25 avril 2014 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

1 – Mme Fouziya BOUZERDA est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Société anonyme pour la construction de la Ville de Lyon » (SACVL), en remplacement de M. Richard BRUMM.

2 – Ledit représentant est autorisé à occuper la fonction de président du Conseil d'administration ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le président du Conseil d'administration.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB